



Code de vie Maison des jeunes Amalgame MDJ Ouest

**Chaque fois que je fréquente la MDJ, c'est parce que j'accepte de respecter les règles ci-dessous.
Ce code de vie s'applique également aux sorties, activités et au gymnase.**

1. Je dois **respect** aux animateurs et aux autres jeunes.
2. Je renonce à fréquenter les locaux, le terrain ou les environs de la MDJ, en état de consommation (drogue ou alcool) ou si j'en ai en ma possession, car je peux me faire expulser et/ou suspendre de la MDJ si les intervenants ont un doute sur mon état.
3. Je renonce à utiliser toute forme de violence physique, verbale ou psychologique.
4. Je respecte le matériel de la MDJ et des lieux environnants, sinon je m'engage à réparer ou déboursier ce que j'ai brisé ou abîmé (applicable à tout accessoire, porte, fenêtre ou autre).
5. De plus, aucun vol envers la maison des jeunes, les animateurs ou les autres jeunes ne sera toléré.
6. Tout le monde doit participer aux tâches ménagères.
7. Tout le monde doit enlever ses souliers ou ses bottes dans la Maison de jeunes, sauf durant la période estivale.
8. Je peux entrer dans le bureau des animateurs si seulement si j'ai la permission d'un animateur.
9. J'utilise ma bicyclette, mon skate ou ballon dure à l'extérieur seulement.
10. Quand une activité a lieu à la Maison des jeunes et qu'il y a autorisation, aucun jeune ne peut sortir de la MDJ ou du terrain. Si un jeune quitte, les animateurs communiqueront avec les parents pour les avertir du départ de leur jeune.
11. Si j'ai consommé drogue ou alcool ou en a en ma possession, je devrais quitter l'activité.
12. Il est interdit par la loi de fumer la cigarette, de vapoter ou de consommer des drogues ou de l'alcool sur le terrain de la MDJ.
13. Les jeunes qui ont 10 ans ou qui ont terminé leur année, sont tolérés sous certaines conditions ; leur comportement, leur attitude, selon les heures d'ouverture mises à leur disposition. etc.
14. Aucune remarque désobligeante envers : l'ethnie, l'apparence, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, les idées politiques, etc. ne seront tolérés.
15. Lorsque je joue aux jeux vidéo à la Maison de Jeunes, je dois respecter l'âge indiqué sur le boîtier.
16. Lorsque je fréquente un point de service MDJ, je dois avoir en ma possession mon injecteur d'épinéphrine (épipen), ou autre médicament pouvant m'aider si je suis en contact avec mon allergène. Dans le cas contraire, je devrais quitter la MDJ ou revenir seulement lorsque j'aurais mon médicament.
17. L'argent de mon compte cantine peut être dépensé pour mon usage personnel ou pour un autre membre de la maison de jeunes.

Procédure en cas de non-respect de ce code de vie

Si ce code de vie n'est pas respecté, certaines conséquences peuvent s'appliquer. Pour certains cas, la décision sera prise lors de la prochaine réunion d'équipe des intervenants. Chaque sanction sera traitée de façon individuelle, la direction de Amalgame MDJ Ouest se réserve le droit d'outrepasser une sanction pour en remettre une plus sévère.

Date : _____

Signature du jeune : _____